

Paris, le 7 février 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif de circulation mis en place à l'occasion de la manifestation déclarée mercredi 8 février 2023 pour protester contre l'interdiction des néonicotinoïdes dans l'agriculture betteravière.

Dans le cadre de la manifestation déclarée par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, qui prendra la forme d'un défilé de tracteurs dans Paris, un dispositif spécifique de circulation, abondant le service d'ordre public, est mis en place par les services de la préfecture de police, la circulation routière risquant d'être fortement perturbée dans un périmètre large dès l'aube le mercredi 8 février 2023.

Les convois, en provenance des autoroutes A13, A10, A6 et A4, emprunteront le boulevard périphérique extérieur jusqu'à la sortie quai d'Issy, ainsi que le boulevard périphérique intérieur jusqu'à la sortie porte de la Plaine, et se stationneront, à partir de 7 h, sur les boulevards Victor, Martial Valin, Lefebvre, avenue de la porte de la Plaine et rue du général Guillaumat (Paris 15). A compter de 8 h, les tracteurs, une fois regroupés, rejoindront l'esplanade des Invalides, en empruntant la rue de Vaugirard, le boulevard Pasteur, l'avenue de Suffren et l'avenue de la Motte-Picquet.

La dispersion, en début d'après-midi, amènera les tracteurs à cheminer via le quai d'Orsay pour rejoindre le boulevard périphérique au niveau du quai d'Issy (*cf. cartographie en annexe*).

Un dispositif de circulation est mis en place autour de la manifestation, pour pallier les difficultés rencontrées, qui pourront être causées au départ par l'arrivée à Paris et le stationnement des engins agricoles et puis au fur et à mesure de la progression du cortège.

La circulation, très fortement perturbée dans un large périmètre, du boulevard périphérique aux septième et quinzième arrondissements parisiens, sera rétablie progressivement, en fonction de la physionomie des lieux.

Il est vivement recommandé aux automobilistes de contourner largement le secteur pendant toute la durée de l'évènement.

Annexe 1 : cartographie des cheminements empruntés par les manifestants

